

DOSSIER D'INSCRIPTION

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR ACADÉMIQUE (CAFFA)

ADMISSIBILITÉ

TEXTES DE RÉFÉRENCE :

Décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015

> Arrêté du 20 juillet 2015 organisation du CAFFA

> Circulaire n° 2015-110 du 22 juillet 2015 (JO n°0167 du 22 juillet 2015)

PIÈCES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER :

- Photocopie de l'arrêté de titularisation dans un corps enseignant du second degré ou de personnel principal d'éducation
- Photocopie de la pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité recto verso ou passeport)
- État des services ci-joint, visé par la DPE

Le dossier d'inscription est à renvoyer par mail, dûment complété avec les pièces justificatives, au plus tard **le jeudi 15 octobre 2026 à 12h00** à l'adresse suivante : ce.caffa@ac-orleans-tours.fr

ÉTAT CIVIL

☐ MME ☐ M. / NOM DE NAISSANCE : NOM D'USAGE :

Prénom : Date / lieu de naissance : / / à Dept :

Adresse : Code Postal : Ville :

Téléphone : Adresse mail : @ac-orleans-tours.fr

SITUATION PROFESSIONNELLE

☐ Fonctionnaire ☐ Contractuel(le) en CDI Grade : Discipline :

Nom de l'établissement : Dépt : Numéro RNE :

Adresse établissement : Code Postal : Ville :

CANDIDATURE

Je soussigné(e) certifie justifier d'au moins cinq années de services accomplis en qualité de professeur du second degré ou personnel d'éducation, titulaire ou non titulaire.

Fait à le : / / Signature candidat :

ÉTAT DES SERVICES PUBLICS

Candidat à l'admissibilité du CAFFA

1) Document à adresser dûment complété pour visa, à votre division du personnel enseignant et d'éducation (DPE) (*cf liste des contacts DPE sur la notice candidats*)

2) Puis à renvoyer avec le dossier d'inscription au plus tard **le jeudi 15 octobre 2026 à 12h00** par mail : ce.caffa@ac-orleans-tours.fr

Nom de famille :
(nom de naissance)

Prénom :

Nom d'usage :
(si différent du nom de famille)

Discipline :

Qualité (1)	Quotité de service (2)	Durée (du/... au/...)	Service ou établissement d'affectation	Fonctions exercées

RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

Services accomplis en qualité de professeur du second degré ou personnel d'éducation (3)
(les services à temps partiel équivalent à des services à temps plein) :

Total arrêté au 31 décembre 2026 :

Ans

Mois

Jours

Visa du candidat :

Le / / 2026

(1) fonctionnaire stagiaire ou titulaire, contractuel, auxiliaire, vacataire...

(2) 100%, 50% ... ; pour les vacataires, préciser le nombre d'heures

(3) les candidats doivent justifier d'au moins 5 années de services accomplis en qualité de professeur du second degré ou personnel d'éducation, titulaire ou non

Fait par la division des personnel enseignant et d'éducation,
le / / 2026

Nom et prénom du responsable du service DPE
Signature + cachet du service